



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **30 JUIN 2025**

Délibération n° **DEL-2025-0216**

Objet : Partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole et Le Grésivaudan en matière d'attractivité, de développement économique et touristique et d'emploi – Convention d'application 2025

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 49  
Pouvoirs : 13  
Absents : 0  
Excusés : 25  
Pour : 62  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**04 JUIL. 2025**

et publié le

**04 JUIL. 2025**

Secrétaire de séance :  
Damien VYNCK

Le lundi 30 juin 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 24 juin 2025.

Présents : Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Joël DUCROS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Nelly GADEL, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Philippe LECAT, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Brigitte SORREL, François STEFANI, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Cédric ARMANET à Patricia BELLINI, Philippe BAUDAIN à Martine KOHLY, Karim CHAMON à Alain GUILLUY, Alexandra COHARD à Martin GERBAUX, Christophe ENGRAND à Franck REBUFFET-GIRAUD, Annie FRAGOLA à Serge POMMELET, Claudine GELLENS à François OLLEON, André GONNET à Roger COHARD, Julien LORENTZ à Jean-François CLAPPAZ, Françoise MIDALI à Martine VENTURINI, Myriam SIMONAZZI à Patrick BEAU, Christophe SUSZYLO à Zakia BENZEGHIBA, Annie TANI à Philippe LORIMIER

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan et notamment sa compétence en matière d'actions de développement économique,  
Vu la délibération n°DEL-2022-0370 du 28 novembre 2022 relative à la Convention de partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole et Le Grésivaudan en matière d'attractivité, de développement économique et touristique et d'emploi sur la période 2022-2026 et plan d'action 2022,  
Vu les crédits budgétaires prévus,

Conformément aux dispositions de la convention cadre de partenariat 2022-2026, entre Grenoble-Alpes Métropole (GAM) et Le Grésivaudan, la convention d'application a pour objet de définir le plan d'actions coordonné pour 2025 et ses modalités financières, concourant aux objectifs suivants :

1. Soutenir les filières d'excellence, l'innovation et l'industrie,
2. Renforcer la promotion et l'attractivité du territoire,
3. Développer et promouvoir le tourisme d'affaires et d'agrément et les loisirs outdoor,
4. Accompagner les transitions environnementales et sociétales des entreprises,
5. Déployer une stratégie coordonnée sur le foncier et l'immobilier économique, dont l'étude des baux à construction,
6. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du bassin grenoblois,
7. Soutenir la création d'activité.

Parmi les points à signaler dans les actualités et évolutions du plan d'action cette année :

Axe 1 : Le Grésivaudan, la Métropole, Le Voironnais et Cœur de Chartreuse, ont été labellisés Territoires d'industrie Sud Isère sur la période 2024 - 2027. Dans ce cadre, un chef de projet a été recruté pour accompagner les acteurs dans la transition vers une industrie verte, développer les filières et savoir-faire industriels, accélérer les implantations industrielles et les créations d'emplois.

Par ailleurs, depuis 2015, Grenoble-Alpes Métropole, l'agence EDF « Une rivière, Un territoire », les Communautés de Communes du Grésivaudan et du Pays Voironnais, le pôle de compétitivité CIMES, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, le CETIM, l'INPI ont pour ambition de faire émerger des projets innovants et permettre à des TPE/PME de développer des innovations structurantes. En 7 ans ces Appels A Projets (AAP) ont permis d'accompagner dans leur montée en compétence 58 entreprises pour un budget de subvention d'environ 577 K€ sur le bassin grenoblois.

Pour accélérer leur ambition de transformation de l'industrie, les partenaires ont décidé de lancer l'Appel A Projets V1 – « ACCELERER LA TRANSFORMATION DE L'INDUSTRIE » (AAP V1). Cet AAP s'adressent aux TPE/PME produisant sur les territoires de la Métropole, du Grésivaudan ou du Pays Voironnais, issues de tous secteurs d'activités. Les projets doivent permettre de développer une innovation pour accélérer les transitions des activités productives. Le pôle de compétitivité CIMES coordonnera cette action.

L'axe 2 - Promotion et attractivité du territoire comprend notamment la seconde édition du Salon Tech&Fest, nouveau grand rendez-vous de l'innovation technologique porté par le Dauphiné Libéré (groupe presse Ebra). Il a été organisé à Alpexpo Grenoble les 5

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***

et 6 février 2025 pour célébrer le meilleur de l'innovation et rassembler les acteurs régionaux de l'industrie, de la recherche, de l'enseignement et de l'entrepreneuriat. Il a accueilli 22 000 visiteurs pour découvrir les expositions et démonstrations interactives ou assister à des master-class ou conférences de personnalités, chercheurs ou dirigeants de grandes entreprises.

L'année 2025 a été également marquée par le centenaire de la Houille Blanche. Les deux territoires ont organisé et financé des événements liés à ce centenaire, en lien avec l'association Hydro21.

L'axe 4 – L'accompagnement des transitions environnementales et sociétales des entreprises est défini notamment dans le cadre du Pacte économique local.

Cette démarche collective entérinée le 22 janvier 2021 par la Métropole, le Pays Voironnais et Le Grésivaudan vise à renforcer la résilience économique et l'attractivité du territoire Grenoble-Alpes, au travers d'actions collectives ou individuelles proposées par ses membres. Trente-quatre des principaux employeurs publics et privés du territoire ont à ce jour adhéré au Pacte.

Pour l'année 2025, la présente convention reconduit l'accord passé en 2023 relatif à l'animation du Pacte Économique Local à savoir, la participation à hauteur de 10 000 euros par Le Grésivaudan à l'animation du dispositif au titre de l'année en cours. Au-delà de cette contribution à l'animation du Pacte Économique Local, Le Grésivaudan assure le paiement en direct de certaines prestations (pour les temps forts biannuels et d'autres événements du Pacte), dépenses supportées équitablement par les trois collectivités.

Enfin, il est à noter que Le Grésivaudan et la Métropole mèneront cette année, dans le cadre des BtoB de l'achat local, une action conjointe sur les achats socialement responsables.

L'axe 7 – Soutenir la création d'activités comprend l'action « plateforme dédiée à la création d'activité », prévue au plan d'action 2024. Cette plateforme est désormais opérationnelle et entre dans une phase de fonctionnement.

En complément, une action de communication autour du nouveau site « Je crée ma boîte Grenoble-Alpes » est projetée courant 2025. Le Grésivaudan participe à cette action, estimée à 4 000 €, au prorata de son nombre d'habitants pour un montant estimatif de 636 €.

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***

Les contributions financières issues de ce partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole et le Grésivaudan sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Opérations	Pilotage	Budget opération (k€ ttc)	Contribution GAM (k€ ttc)	Contribution Grésivaudan (k€ ttc)	Modalités de contribution
<b>AXE 1 - Soutenir l'innovation et l'industrie</b>					
Accélérateur industriel AXEL, plateforme de prototypage et d'industrialisation	SCIC Axel	100	30	33	GAM : aides directes aux entreprises bénéficiaires Le Grésivaudan : contribution directe individuelle à la SCIC Axel
Territoire d'industrie	Grésivaudan	14,447 €.	4,648	4,648	Subvention GAM à CCLG
Appel A Projets V1 : « Accélérer la transformation de l'industrie »	Pôle de compétitivité CIMES		30 maximum	20 maximum	Contributions directes individuelles
<b>AXE 2 - Promotion et attractivité du territoire</b>					
Membre fondateur Association Grenoble Alpes	Association Grenoble Alpes	120	10	10	Contributions directes individuelles
Descente des Alpages	Assoc Descente des Alpages			2	Contributions directes individuelles
La Grande Odyssée	KCIOP	1 000	50	67	Contributions directes individuelles
Tech and Fest	Dauphiné Libéré/Groupe EBRA	2 000	200	84	Contributions directes individuelles
IForum/iVenture au sein de T&F	Métropole	200	150	10	Subvention CCLG à GAM
Salon Destination Montagnes	Atout France		13,5 € (mise à disposition patinoire Polesud)	15	Contributions directes individuelles
Soutien à la Coupe Icare	Association Coupe Icare	1184	5	64	Contributions directes individuelles

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Business Hydro	Association Hydro 21	520	7 + 1 jour mise à disposition espaces nus d'Alpexpo	5	Contributions directes individuelles
Centenaire de la houille blanche	Association Hydro 21	128	32	12	Contributions directes individuelles
Observatoire économique et accompagnement des entreprises à l'international	Agence Grenoble Alpes Invest	165	150	15	Subvention CCLG à Agence Grenoble Alpes (AGA)
Smart City Expo World Congress Barcelone	Métropole	50	25	9	Subvention CCLG à GAM
SIMI	Métropole	175	75	35	Subvention CCLG à GAM
<b>AXE 4 - Accompagner les transitions environnementales et sociétales des entreprises</b>					
Animation du Pacte Economique Local	Métropole	51,5	30,7	10	Subvention CCLG à GAM
Etude baux à construction	Métropole	10	5	5	Subvention CCLG à GAM
Réseau d'économie circulaire du sud Isère	Association Circul'Alpes		« Membre bienfaiteur »	« Membre bienfaiteur »	Contributions directes individuelles
<b>AXE 7 - Soutenir la création d'activité</b>					
Communication site « Je crée ma boîte Grenoble Alpes ».	Métropole	4	2,779	0,636	Subvention CCLG à GAM
<b>TOTAUX</b>		<b>5 697,5</b>	<b>820,627</b>	<b>401,284</b>	
Subvention CCLG à AGA : 15 000 euros					
Subvention de GAM à la CCLG : 4 648 euros					
Subvention CCLG à GAM : 69 636 euros					

Dans le cadre de cette programmation 2025, Le Grésivaudan versera donc :

- A la signature de la présente convention :
  - 15 000 euros de subvention à l'Agence Grenoble Alpes pour ses actions sur le volet Promotion et attractivité du territoire, Observatoire économique et accompagnement des entreprises à l'international,
  - 34 636 euros de subvention à la Métropole pour les frais engagés en 2025 sur le forum, Smart City Expo World Congress Barcelone, la plateforme Création d'activité, l'animation du Pacte économique Local et l'études baux à construction,
- Au cours du 1er trimestre 2026, 35 000 euros de subvention à la Métropole, sur appel de fonds, correspondant à la mise en œuvre du SIMI 2025.

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Le Grésivaudan versera également 316 648 euros de contributions directes (subventions ou achats) pour la plateforme Axel, l'Association Grenoble Alpes, la Grande Odyssée, Tech and Fest, la Coupe Icare, les Rencontres de l'Immobilier d'entreprise et associations Business Hydro, Descente des Alpagnes et territoire d'Industrie.

Soit un volume de contribution totale de 401 284 euros au plan d'action 2025 pour le Grésivaudan.

La Métropole portera quant à elle :

- 150 000 euros de subvention à l'Agence Grenoble Alpes pour ses actions sur le volet Promotion et attractivité du territoire, Observatoire économique et accompagnement des entreprises à l'international, conformément à la convention annuelle spécifique établie entre l'Agence Grenoble Alpes et GAM pour l'année 2025,
- 4 648 euros de subvention au Grésivaudan pour le financement du poste chef de projet « Territoire d'industrie »,
- 665 979 euros de contributions directes (subventions ou achats) aux entreprises bénéficiaires de la plateforme Axel, à l'Association Grenoble Alpes, la Grande Odyssée, les Rencontres de l'Immobilier d'entreprise, le iForum et Tech and Fest, la Coupe Icare et association Business Hydro.

Soit un volume de contribution totale de 820 627 euros au plan d'action 2025 pour la Métropole.

**Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :**

- **De verser, dans le cadre du partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole et Le Grésivaudan en matière d'attractivité, de développement économique et touristique et d'emploi, les subventions suivantes :**
  - 15 000 € à l'Agence Grenoble Alpes,
  - 69 636 € à Grenoble-Alpes Métropole,
- **De l'autoriser à signer la convention d'application 2025, annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes afférents à cette affaire.**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **30 JUIN 2025**

Le Président,  
Henri BAILE



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



## **Partenariat entre Grenoble Alpes Métropole, Le Grésivaudan et l'Agence Grenoble Alpes en matière d'attractivité, développement économique, touristique et d'emploi - Convention d'application 2025**

---

Entre,

Grenoble-Alpes Métropole, représentée par son président, Monsieur Christophe FERRARI, habilité par délibération du Conseil métropolitain en date du 11 juillet 2025 ci-après dénommée la Métropole,

La communauté de communes Le Grésivaudan, représentée par son président, Monsieur Henri BAILE, signataire des présentes conformément à la délibération du conseil de communauté en date du .... 2025 ci-après dénommée Le Grésivaudan

L'Agence Grenoble Alpes, représentée par sa présidente, Madame Mélina HERENGER, habilité par délibération du Conseil d'administration de l'Agence en date du 17 juin 2025, ci-après dénommée l'Agence.

### **PREAMBULE**

Au centre d'une aire urbaine de près de 765 000 habitants, Grenoble-Alpes Métropole et Le Grésivaudan conduisent depuis de nombreuses années des politiques destinées à accompagner le développement du territoire et des entreprises, à favoriser la création d'emplois et l'accès à l'emploi, notamment des plus vulnérables, à conforter l'excellence des universités et des organismes de recherche et à améliorer la notoriété et l'attractivité de la région grenobloise aux échelles nationales et internationales.

Afin de renforcer les synergies de travail entre les deux territoires, un partenariat cadre pluriannuel entre la Métropole et Le Grésivaudan sur la période 2022-2026 est formalisé. Il sera décliné chaque année en une convention d'application et de moyens pouvant associer l'agence Grenoble Alpes et l'Office de tourisme Belledonne Chartreuse en tant que co-signataires.

Cela étant exposé, il est convenu ce qui suit :

## ARTICLE 1 – OBJET

Conformément aux dispositions de la convention cadre de partenariat 2022-2026, entre la Métropole et Le Grésivaudan, la présente convention d'application a pour objet de définir le plan d'actions coordonné pour 2025 et ses modalités financières, concourant aux objectifs suivants :

1. Soutenir les filières d'excellence, l'innovation et l'industrie
2. Renforcer la promotion et l'attractivité du territoire
3. Développer et promouvoir le tourisme d'affaires et d'agrément et les loisirs outdoor
4. Accompagner les transitions environnementales et sociétales des entreprises
5. Déployer une stratégie coordonnée sur le foncier et l'immobilier économique, dont l'étude des baux à construction
6. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du bassin grenoblois
7. Soutenir la création d'activité

Le Grésivaudan, la Métropole, Le Voironnais et Cœur de Chartreuse, ont été labellisés Territoires d'industrie Sud Isère sur la période. Dans ce cadre, un chef de projet a été recruté pour accompagner les acteurs dans la transition vers une industrie verte, développer les filières et savoir-faire industriels, accélérer les implantations industrielles et les créations d'emplois.

Depuis 2015, Grenoble Alpes Métropole, l'agence EDF Une rivière Un territoire, les Communautés de Communes du Grésivaudan et du Pays Voironnais, le pôle de compétitivité CIMES, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, le CETIM, l'INPI ont pour ambition de faire émerger des projets innovants et permettre à des TPE/PME de développer des innovations structurantes. En 7 ans ces Appels A Projets (AAP) ont permis d'accompagner dans leur montée en compétence, 58 entreprises, pour un budget de subvention d'environ 577 K€ sur le bassin grenoblois.

Pour accélérer leur ambition de transformation de l'industrie, les partenaires ont décidé de lancer l'Appel A Projets V1 – « ACCELERER LA TRANSFORMATION DE L'INDUSTRIE » (AAP V1). Cet AAP s'adressent aux TPE/PME produisant sur les territoires de la Métropole, du Grésivaudan ou du Pays Voironnais, issues de tous secteurs d'activités. Les projets doivent permettre de développer une innovation pour accélérer les transitions des activités productives. Le pôle de compétitivité CIMES coordonnera cette action.

**L'axe 2 - Promotion et attractivité du territoire** comprend notamment la seconde édition du Salon Tech&Fest, nouveau grand rendez-vous de l'innovation technologique porté par le Dauphiné Libéré, groupe presse Ebra et organisée à Alpexpo Grenoble les 5 et 6 février 2025 pour célébrer le meilleur de l'innovation et rassemblant les acteurs régionaux de l'industrie, de la recherche, de l'enseignement et de l'entrepreneuriat. Dans ce cadre, Grenoble-Alpes Métropole, Le Grésivaudan, la Communauté du Pays Voironnais, et les acteurs locaux de l'innovation organisent le iForum, événement annuel de valorisation de l'écosystème d'innovation local. Le rendez-vous ouvert aux professionnels et étudiants, est organisé autour de 6 thématiques : santé, espace, préservation de la planète, loisirs, sports, conception durable a accueilli 22 000 visiteurs pour découvrir les expositions et démonstrations interactives ou assister à des master-class ou conférences de personnalités, chercheurs ou dirigeants de grandes entreprises.

Sur 600 m<sup>2</sup>, le pavillon Grenoble Alpes accueillait :

- le village des projets des laboratoires Grenoble Alpes valorisant une dizaine de projets en émergence.
- le iVenture, pour mettre en avant vingt start-up sélectionnées par un comité d'investisseurs, présidé par Mathieu Viallard d'Axeleo Capital, avec l'opportunité de se présenter devant une soixantaine d'investisseurs nationaux et internationaux.
- l'espace « accompagnateurs de start-up » rassemblant les porteurs d'offre à destination des start-up : ante création, lancement, accélération, hébergement, financement, conseil et réseaux, innovation sociale...)
- le village French Tech Alpes, accueillant une quinzaine de start-up issues des métropoles French Tech Alpes : Grenoble, Annecy, Chambéry, Valence-Romans, Genevois français,
- le Fab Lab de Territoire de Sciences, pour expérimenter et s'approprier le processus de création d'une innovation.

La contribution du Grésivaudan à l'opération, coordonnée par la Métropole, s'élève à 10 000 euros, outre sa contribution directe versée à l'organisateur.

Pour l'édition 2025, le coût net pour la Métropole, hors RH, s'élève à 357 000 euros, sur un budget global d'opération de 380 000 euros.

#### **L'axe 4 - Accompagner les transitions environnementales et sociétales des entreprises** définit la gouvernance du Pacte économique local.

Cette démarche collective entérinée le 22 janvier 2021 par la Métropole, le Pays Voironnais et Le Grésivaudan vise à renforcer la résilience économique et l'attractivité du territoire Grenoble Alpes, au travers d'actions collectives ou individuelles proposées par ses membres, dans les domaines de la recherche et de l'innovation, de la mise en réseau des acteurs, des achats locaux, de la réduction des impacts environnementaux, des emplois et compétences et de l'attractivité. Trente-quatre des principaux employeurs publics et privés du territoire ont à ce jour adhéré au Pacte, chacun d'entre eux ayant défini une feuille de route précisant les actions sur lesquelles il se positionne.

La Métropole et Le Grésivaudan entendent poursuivre leur engagement dans le cadre du Pacte, à travers la mise en œuvre de leurs feuilles de route respectives d'une part, et en contribuant financièrement et en temps de travail à l'animation du dispositif, d'autre part, selon des modalités précisées par la présente convention.

Pour l'année 2025, la présente convention reconduit l'accord passé en 2023 relatif à l'animation du Pacte Économique Local à savoir, la participation à hauteur de 10 000 euros par Le Grésivaudan à l'animation du dispositif au titre de l'année en cours. Au-delà de cette contribution à l'animation du Pacte Économique Local, Le Grésivaudan assure le paiement en direct de certaines prestations (pour les temps fort biannuels et d'autres événements du Pacte), dépenses supportées équitablement par les trois collectivités.

Enfin, il est à noter que Le Grésivaudan et la Métropole mèneront cette année, dans le cadre des BtoB de l'achat local, une action conjointe sur les achats socialement responsables.

**L'axe 7 – Soutenir la création d'activité** comprend l'action « plateforme dédiée à la création d'activité », prévue au plan d'action 2024 Cette plateforme est désormais opérationnelle et entre dans une phase de fonctionnement. Le budget prévisionnel s'élève à 78 000 € dont 9 536 € financés par le Grésivaudan et 8 784 € par le Pays Voironnais. Complémentairement, une action de communication autour du nouveau site « Je crée ma boîte Grenoble Alpes » est projetée courant 2025. Au prorata du nombre d'habitants pour une action estimée à 4 000 €, la contribution du Grésivaudan à cette action a été évaluée à 636 euros.

## ARTICLE 2 – DUREE

La convention d'application portera sur l'année 2025 et sera valable jusqu'au 31 mars 2026 pour finaliser l'exécution et la mise en paiement de l'ensemble des actions.

## ARTICLE 3 – MODALITES FINANCIERES DE LA CONVENTION

Au vu des axes de partenariat entre la Métropole et Le Grésivaudan en matière d'attractivité du territoire, de développement économique et d'emploi pour la période 2022-2026, le plan d'action opérationnel pour l'année 2025 fera l'objet de contributions financières, hors valorisation des ressources humaines, entre les collectivités ou leurs opérateurs pour les actions suivantes :

Opérations	Pilotage	Budget opération (k€ ttc)	Contribution GAM (k€ ttc)	Contribution Grésivaudan (k€ ttc)	Modalités
<b>AXE 1 - Soutenir l'innovation et l'industrie</b>					
Accélérateur industriel AXEL, plateforme de prototypage et d'industrialisation	SCIC Axel	100	30	33	GAM : aides directes aux entreprises bénéficiaires Le Grésivaudan : contribution directe individuelle à la SCIC Axel
Territoire d'industrie	Grésivaudan	14,447 €.	4,648	4,648	Subvention GAM à CCLG
Appel A Projets V1 : «Accélérer la transformation de l'industrie »	Pôle de compétitivité CIMES		30 maximum	20 maximum	Contributions directes individuelles

Opérations	Pilotage	Budget opération (k€ ttc)	Contribution GAM (k€ ttc)	Contribution Grésivaudan (k€ ttc)	Modalités
<b>AXE 2 - Promotion et attractivité du territoire</b>					
Membre fondateur Association Grenoble Alpes	Association Grenoble Alpes	120	10	10	Contributions directes individuelles
Descente des Alpages	Assoc Descente des Alpages			2	Contributions directes individuelles
La Grande Odysée	KCIOP	1 000	50	67	Contributions directes individuelles
Tech and Fest	Dauphiné Libéré/Groupe EBRA	2 000	200	84	Contributions directes individuelles
IForum/iVenture au sein de T&F	Métropole	200	150	10	Subvention CCLG à GAM
Salon Destination Montagnes	Atout France		13,5 € (mise à disposition patinoire Polesud)	15	Contributions directes individuelles
Soutien à la Coupe Icare	Association Coupe Icare	1184	5	64	Contributions directes individuelles
Business Hydro	Association Hydro 21	520	7 + 1 jour mise à disposition espaces nus d'Alpexpo	5	Contributions directes individuelles
Centenaire de la houille blanche	Association Hydro 21	128	32	12	Contributions directes individuelles
Observatoire économique et accompagnement des entreprises à l'international	Agence Grenoble Alpes Invest	165	150	15	Subvention CCLG à AGA
Smart City Expo World Congress Barcelone	Métropole	50	25	9	Subvention CCLG à GAM
SIMI	Métropole	175	75	35	Subvention CCLG à GAM
<b>AXE 4 - Accompagner les transitions environnementales et sociétales des entreprises</b>					
Animation du Pacte Economique Local	Métropole	51,5	30,7	10	Subvention CCLG à GAM
Etude baux à construction	Métropole	10	5	5	Subvention CCLG à GAM
Réseau d'économie circulaire du sud Isère	Association Circul'Alpes		« Membre bienfaiteur »	« Membre bienfaiteur »	Contributions directes individuelles
<b>AXE 7 - Soutenir la création d'activité</b>					
Communication site « Je crée ma boîte Grenoble Alpes ».	Métropole	4	2,779	0,636	Subvention CCLG à GAM
<b>TOTAUX</b>		<b>5 697,5</b>	<b>820,627</b>	<b>401,284</b>	
<b>Subvention CCLG à AGA : 15 000 euros</b>					
<b>Subvention de GAM à la CCLG : 4 648 euros</b>					
<b>Subvention CCLG à GAM : 69 636 euros</b>					

## ARTICLE 4 – VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS POUR 2025

Pour l'année 2025, Le Grésivaudan et la Métropole s'engagent à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à la bonne mise en œuvre du plan d'action.

Dans le cadre de cette programmation 2025, Le Grésivaudan versera donc :

- à la signature de la présente convention :
  - 15 000 euros de subvention à l'Agence Grenoble Alpes pour ses actions sur le volet Promotion et attractivité du territoire, Observatoire économique et accompagnement des entreprises à l'international,
  - 34 636 euros de subvention à la Métropole pour les frais engagés en 2025 sur le iforum, Smart City Expo World Congress Barcelone, la plateforme Création d'activité et l'animation du Pacte économique Local et Etudes baux à construction.
- au cours du 1er trimestre 2026, 35 000 euros de subvention à la Métropole, sur appel de fonds, correspondant à la mise en œuvre du SIMI 2025.

Le Grésivaudan versera également 316 648 euros de contributions directes (subventions ou achats) pour la plateforme Axel, l'Association Grenoble Alpes, la Grande Odyssee, Tech and Fest, la Coupe Icare, les Rencontres de l'Immobilier d'entreprise et associations Business Hydro, Descente des Alpagnes et territoire d'industrie.

Soit un volume de contribution totale de 401 284 euros au plan d'action 2025 pour le Grésivaudan.

La Métropole portera quant à elle :

- 150 000 euros de subvention à l'Agence Grenoble Alpes pour ses actions sur le volet Promotion et attractivité du territoire, Observatoire économique et accompagnement des entreprises à l'international, conformément à la convention annuelle spécifique établie entre l'Agence Grenoble Alpes et GAM pour l'année 2025.
- 4 648 euros de subvention au Grésivaudan pour le financement du poste chef de projet « Territoire d'industrie »
- 665 979 euros de contributions directes (subventions ou achats) aux entreprises bénéficiaires de la plateforme Axel, à l'Association Grenoble Alpes, la Grande Odyssee, le iForum et Tech and Fest, la Coupe Icare et association Business Hydro.

Soit un volume de contribution totale de 820 627 euros au plan d'action 2025 pour la Métropole.

## **ARTICLE 5 – RECOURS**

En cas de difficulté d'interprétation de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, celui-ci sera porté devant le tribunal administratif de Grenoble.

Fait en 3 exemplaires originaux le

Pour Grenoble-Alpes  
Métropole,

Pour la Communauté de  
communes Le Grésivaudan,

Pour l'Agence  
Grenoble Alpes,

Le président,  
Christophe FERRARI

Le président,  
Henri BAILE

La présidente,  
Mélina HERENGER